Tiers-Monde

Fidji, un nouveau départ : développement et problème ethnique

Gérard Ward, Rajesh Chandra

Citer ce document / Cite this document :

Ward Gérard, Chandra Rajesh. Fidji, un nouveau départ : développement et problème ethnique. In: Tiers-Monde, tome 38, n°149, 1997. Le Pacifique insulaire. Nations, aides, espaces. pp. 157-176;

doi : https://doi.org/10.3406/tiers.1997.5132

https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_1997_num_38_149_5132

Fichier pdf généré le 30/03/2018

FIDJI, UN NOUVEAU DÉPART. DÉVELOPPEMENT ET PROBLÈME ETHNIQUE

par Gerard WARD et Rajesh CHANDRA[1]

Persée creative commons

Au cours des quarante dernières années, les structures économiques, géographiques, politiques et sociales de Fidji ont subi d'importantes mutations. Le présent article montre que ces changements, engendrés par des forces communes à de nombreux pays en voie de développement, ont pris un caractère particulier aux îles Fidji en raison des clivages interethniques, de la répartition spécifique des terres entre les différentes ethnies dans le cadre d'un régime foncier rigide, et d'un contexte politique conditionné par la bipolarité entre Indiens et Fidjiens. On peut néanmoins affirmer que Fidji a connu un développement assez réussi, malgré les difficultés inhérentes à sa pluri-ethnicité. En outre, à mesure que les activités urbaines et rurales non agricoles prennent une importance croissante, que la mondialisation et la diversification de l'économie deviennent des données majeures dans le développement du pays, les différences économiques et spatiales entre communautés ethniques tendent à s'atténuer, du moins sur la scène économique. La convergence d'intérêts est plus forte dans les villes et les zones rurales non agricoles, où les activités sont moins directement liées à la terre et à ses règles d'accès rigides.

Au milieu des années 50, l'administration coloniale britannique, au pouvoir depuis 1874, encourage le développement économique et politique de l'archipel ; l'accession des Fidji à l'indépendance en 1970 constitue le point d'orgue de ce processus. La vie politique est ensuite dominée pendant dix-sept ans par l'Alliance Party, parti majoritairement fidjien comptant un petit nombre de membres indo-fidjiens. Les élec-

1. Gerard Ward, professeur de géographie humaine au Centre d'études et de recherches sur le Pacifique et l'Asie de l'Université nationale d'Australie, Canberra. Rajesh Chandra : professeur de géographie à l'École de développement économique et social de l'Université du Pacifique Sud, Suva, Fidji.

tions parlementaires d'avril 1987 marquent la victoire du Labour Party pluri-ethnique, qui forme un gouvernement de coalition avec le National Federation Party, à majorité indo-fidjienne. Quelques semaines plus tard, ce nouveau gouvernement est renversé par un coup d'État militaire, puis divers gouvernements militaires se succéderont. Les élections prévues par la nouvelle constitution de 1990 favorisent, par le mode de scrutin, la communauté ethnique fidjienne. La commission de révision de la Constitution, dont le rapport est publié en septembre 1996, préconise des aménagements constitutionnels garantissant davantage d'égalité entre les différentes ethnies.

FIDJI A LA FIN DE L'ÉPOQUE COLONIALE

A la fin des années 50, l'agriculture constitue la base de l'économie fidjienne, la canne à sucre étant la principale culture commerciale, exportée sous forme de sucre brut. L'industrie du coprah est pénalisée par le vieillissement des cocotiers, le renchérissement des frais de transport intérieurs et la baisse durable des prix (Brookfield, 1985, p. 133-139). Si l'agriculture est essentiellement vivrière dans les villages fidjiens les plus difficiles d'accès – sur les deux îles principales comme sur les petites îles reculées –, ailleurs la plupart des paysans pratiquent un système mixte de cultures vivrières et de cultures de rente.

Les modèles d'utilisation du sol et de distribution de la population rurale des deux principales communautés ethniques varient considérablement d'un endroit à l'autre de l'archipel (Ward, 1988). La canne à sucre, cultivée par de petits agriculteurs, occupe l'essentiel de la plaine alluviale – plus ou moins sèche selon la saison – située à l'ouest de Viti Levu et au nord-ouest de Vanua Levu ; les plantations s'étendent à l'intérieur des terres sur des terrains en pente et sur des sols plus pauvres. La plupart des producteurs de canne à sucre sont indo-fidjiens. Les petits paysans indo-fidjiens cultivent également du riz dans la vallée inférieure du Rewa, et dans le delta du Navua – dans le sud-est de Viti Levu – ainsi que dans de petites zones alluviales à l'ouest de Vanua Levu. Les Indo-Fidjiens ne peuvent pratiquer ce type d'agriculture mixte que sur les parcelles limitées qu'ils louent en libre propriété *(freehold land)*, ces terres provenant de ventes foncières antérieures à 1874 (Ward, 1965, p. 119-120), ou encore sur des « terres indigènes » *(Native Land)* louées à des propriétaires fidjiens coutumiers via une agence gouvernementale, le *Native Land Trust Board* (NLTB). Ainsi, la population indo-fidjienne se concentre-t-elle dans les zones sucrières des provinces

de Ba, Nadroga et Navosa, Ra et Macuata, ainsi que dans les plaines alluviales du Rewa et du Navua. Ces zones demeurent celles où l'on trouve la plus forte concentration rurale de population indo-fidjienne.

Les principales zones de production du coprah se situent sur les côtes sud et est de Vanua Levu, Taveuni et les petites îles excentrées à l'est de l'archipel. Les plantations sont émaillées de bouquets d'arbres situés sur des terres coutumières exploitées par des paysans fidjiens. Étant donné la faible proportion de main-d'œuvre indo-fidjienne sur les plantations de cocotiers, ces zones restent à prédominance fidjienne. A l'intérieur des deux grandes îles, les terres sont situées dans des réserves qui, légalement, ne peuvent pas être louées à des non-Fidjiens. La quasi-totalité de la population de ces zones est fidjienne et dépend de l'agriculture vivrière, mais pratique dans une faible mesure la culture de rente des bananes, des racines et tubercules, du *yaqona* (ou kava) et du cacao. Ainsi, les modèles d'utilisation du sol et de répartition démographique dans les zones rurales dépendent-ils largement du régime foncier de base. Seuls 18 % de la population totale vit dans des zones urbaines, cette proportion étant de 11 % pour les Fidjiens, de 19 % pour les Indo-Fidjiens et de 79 % pour les Européens (McArthur, 1958, p. 10). Suva constitue le principal centre administratif, le plus grand port et le premier site d'implantation des petites industries de services et de transformation. Lautoka, Ba et Labasa sont des centres de services et d'administration locale pour les régions sucrières densément peuplées ; on y trouve également les sucreries. La population de ces villes (et des régions environnantes) se compose en majeure partie d'Indo-Fidjiens ; ceci s'explique notamment par le fait que jusqu'au milieu des années 60, des règlements administratifs empêchent les Fidjiens de quitter leur village. Lautoka et Labasa, respectivement deuxième et troisième ports de l'archipel, sont spécialisés dans l'exportation du sucre. L'avenir de Nausori est incertain, la vallée du Rewa étant alors sur le point de se reconvertir à la riziculture. Les villes de taille plus modeste sont des centres de services ruraux exerçant des fonctions simples, tandis que la plupart des petites îles ne possèdent pas de centres urbains ; elles s'appuient sur les biens et services amenés par de petits bateaux reliant les îles entre elles. En 1970, la principale industrie de transformation des Fidji est encore la production sucrière, ainsi que le traitement d'autres produits agricoles (extraction d'huile de coco, notamment) et les activités liées à l'extraction de l'or. Certaines petites industries alimentent le marché local et répondent aux besoins en entretien et outillage de l'agriculture, des petits bateaux, des véhicules et de l'industrie du bâtiment. Hormis le sucre brut et l'huile de coco, les exportations sont quasiment inexistantes (Chandra, 1993, p. 207-210). Le tourisme prend de l'ampleur,

mais il faut attendre l'avènement des avions de grande capacité au début des années 70 pour que cette activité puisse enfin jouer un rôle essentiel dans l'économie de l'archipel.

Depuis plusieurs décennies, les modèles évoqués ci-dessus sont restés relativement stables. Au milieu des années 50, le gouvernement commence à mettre l'accent sur le développement rural. Puis les années 60 inaugurent une série de plans de développement quinquennaux axés notamment sur l'amélioration du réseau routier, afin de faciliter l'accès aux marchés domestiques et extérieurs. Ces mesures doivent aider Fidji à devenir économiquement viable dans la perspective plus ou moins proche de son indépendance. Les autres objectifs déclarés sont de faire en sorte que les Fidjiens participent davantage à l'économie monétaire, et de réduire la disparité entre les Indo-Fidjiens et les Fidjiens dans ce domaine. Les terres autochtones et la communauté fidjienne sont au cœur des plans de développement.

La plupart des projets agricoles mis en œuvre sur les terres autochtones par les programmes britanniques d'aide au développement partent du même principe : l'organisation agricole (commerciale ou pastorale) la plus efficace doit s'appuyer sur des agriculteurs individuels exploitant des surfaces séparées et remembrées, sur lesquelles ils détiennent un titre foncier coutumier sûr et transférable, nécessaire pour que les terres puissent servir de garantie pour les prêts au développement. Rares sont ceux qui pensent alors qu'il pourrait en être autrement. Les planificateurs restent persuadés que les paysans fidjiens utilisant la terre coutumière de leur groupe de parenté agissent collectivement, et qu'ils ne bénéficient pas d'un usufruit continu. Il s'agit d'une erreur d'appréciation, car la Coutume permet aux agriculteurs de conserver l'usage du sol qu'ils cultivent ou qu'ils ont l'intention de réutiliser après l'avoir laissé en jachère pendant une période limitée (Rutz, 1978). Par ailleurs, on estime que si les agriculteurs vivent sur leur propriété dans un tissu d'habitat dispersé, à l'instar des paysans indo-fidjiens, ceci doit limiter les loisirs communautaires et les obligations sociales, multipliant ainsi leurs chances de réussite commerciale. Après l'indépendance, les projets de développement demeurent prioritairement orientés par des considérations ethniques ; ce qui a été encore accentué par une rhétorique et par des politiques cherchant à consolider l'identité nationale ou ethnique, idéalisant les coutumes et les formes sociales traditionnelles fidjiennes. Les dirigeants reconnaissent rarement la contradiction inhérente à ce double objectif : encourager un développement individualisé et préserver les coutumes. En réalité, les profonds changements économiques et géographiques issus de cette phase de développement ont provoqué des changements sociaux qui ont ébranlé la Coutume.

CHANGEMENTS POSTÉRIEURS A L'INDÉPENDANCE

Bien que l'administration coloniale ait accéléré le développement, au milieu des années 60, l'accession à l'indépendance apparaît comme une perspective lointaine étant donné les divergences politiques entre les deux grands groupes ethniques. Toutefois, en opérant promptement, les leaders des deux groupes, Ratu – qui allait devenir Sir – Kamasese Mara et A. D. Patel (remplacé après sa mort par S. M. Koya), réussissent à mettre sur pied une conférence constitutionnelle en 1969, qui aboutit à l'indépendance, le 10 octobre 1970.

Le premier plan de développement des Fidji indépendantes, portant sur la période 1971-1975, reprend les conceptions de la fin de l'époque coloniale. L'aide étrangère sert à financer la modernisation du réseau routier et la construction de nouvelles routes à l'intérieur des deux grandes îles. La mise en service de ferries *roll-on-roll-off* permet d'améliorer la liaison maritime entre Viti Levu et Vanua Levu. Des pistes d'atterrissage sont construites sur les îles excentrées les plus peuplées. Ces plans de développement ont pour conséquences l'extension des zones pouvant pratiquer aisément l'agriculture commerciale sur les deux grandes îles, l'amélioration du transport de passagers et de marchandises pour les îles disposant de pistes d'atterrissage et, inversement, l'aggravation de la situation des îlots excentrés dépourvus de pistes et desservis irrégulièrement par des bateaux peu performants. Dans l'ensemble, les zones à forte population fidjienne sont les principales bénéficiaires de ces améliorations.

De grands projets de développement rural aboutissent à une forte extension du nombre d'hectares utilisés. Des projets d'élevage extensif dans le sud et le nord-est de Viti Levu transforment de vastes superficies de terres autochtones en pâturages, avec un coût d'investissement élevé par ferme. A Seaqaqa, Vanua Levu, 800 nouvelles exploitations de canne à sucre voient le jour (Ellis, 1985, p. 86). Des projets plus modestes permettent de moderniser et d'étendre les zones de riziculture indo-fidjiennes à Vanua Levu et dans le delta du Rewa, et de mettre en place des cultures mixtes dans le sud-est de Viti Levu. Des zones boisées sont défrichées pour créer des fermes d'élevage dans l'est de Viti Levu. Par ailleurs, des conifères exotiques sont plantés sur de vastes portions de savane, formant la base d'une nouvelle industrie forestière. Ces projets, à l'exception des rizières, concernent des terres coutumières assez peu fertiles ; la plupart des nouvelles fermes d'élevage des zones plus arides se situent sur des terrains pentus, présentant d'importants risques d'érosion. De tels projets extensifs contribuent de manière notable à

l'accroissement des surfaces agricoles utilisées dans les années 60 et 70 ; la plupart des agriculteurs et des ouvriers concernés par ces projets sont fidjiens.

Parallèlement aux projets officiels, une expansion significative des surfaces utilisées a lieu dans d'autres parties du pays. La croissance démographique accentue les besoins en cultures vivrières dans les villages fidjiens, au moment où augmente le nombre d'hectares consacrés à l'agriculture commerciale. Des habitants de Lau et de Lomaiviti, attirés par l'implication croissante de Viti Levu dans l'économie monétaire, viennent s'installer dans le sud-est de l'île. De nombreux migrants se servent de leurs liens de parenté ou d'autres relations pour obtenir le droit d'utiliser des terres coutumières et s'établir dans de petites fermes situées le long des nouvelles routes, à Naitasiri et dans d'autres provinces. Les cours élevés de la canne à sucre au milieu des années 70 incitent les paysans installés en bordure des zones sucrières à se reconvertir dans la production de canne à sucre, même sur des terres relativement pauvres ou en pente. Le nombre de planteurs passe de 15 542 en 1970 à 22 091 en 1982, et la superficie consacrée à la canne à sucre augmente de 50 %, passant à 69 270 ha (Ellis, 1985, p. 72, 84-85). Si la plupart des planteurs sont encore indo-fidjiens, bien des nouveaux venus sont fidjiens ; en 1982, leur proportion atteint presque 25 % (Ellis, 1985, p. 84-85). Enfin, étant donné que l'agriculture commerciale commence à prendre le pas sur la production vivrière, nombre de paysans fidjiens adaptent leurs pratiques agricoles. Au lieu d'avoir plusieurs jardins dispersés sur le territoire du village, ils concentrent leurs propriétés sur une partie des terres de leur clan, exploitées le plus souvent de manière peu intensive (Ward, 1995). En défrichant des forêts et en plantant des cultures à long cycle végétatif, ou bien en clôturant un pâturage, un membre du *mataqali* maître de la terre peut établir et faire valoir des droits d'occupation exclusifs et à long terme. Ces nouvelles fermes individuelles sont en général beaucoup plus vastes que les petites parcelles dispersées utilisées jusque-là. Après la fin de l'époque coloniale, d'importantes superficies sont défrichées et occupées de cette manière (voir fig. 2), ce qui a pour effet de modifier les modes de peuplement, de détention et d'utilisation des terres, et d'encourager des formes d'organisation sociale et du travail plus individualistes.

En 1976, l'archipel compte 586 798 habitants, soit 70 % de plus qu'en 1956. La proportion de Fidjiens est passée à 44,3 % et celle des Indo-Fidjiens à 49,9 %. Bien que la proportion des éléments ruraux des deux groupes ethniques n'ait pas changé, la proportion de citadins fidjiens est passée de 11 % en 1956 à 30,5 % en 1976. Les restrictions empêchant les Fidjiens de résider hors de leur village ancestral ont été

supprimées, et le travail salarié, l'accès à l'éducation et d'autres éléments attirent les ruraux vers les villes. Si la population rurale de Viti Levu et de Vanua Levu ne progresse que de 31 % à 51 % respectivement entre 1956 et 1976 (Ward, 1985, p. 44-45), les surfaces agricoles utilisées sur ces deux îles font plus que tripler entre 1958 et 1978, l'expansion de l'agriculture et de la sylviculture s'effectuant pour l'essentiel sur des terres relativement pauvres. A l'heure actuelle, les terres propices à l'agriculture sont presque toutes exploitées. Ainsi, tout accroissement futur de la production agricole viendra d'une intensification des cultures plutôt que d'une extension des surfaces cultivées devenue difficile. Dans certaines zones, l'activité agricole s'étend à des pentes très escarpées. Les pressions exercées par les électeurs sur leurs représentants parlementaires limitent sans doute la volonté du gouvernement et des autorités de faire appliquer les dispositions de préservation des sols figurant dans les contrats de bail et d'exploitation de la canne à sucre (Clarke et Morrisson, 1987, 183-185). Il est certes plus difficile pour un gouvernement démocratiquement élu que pour une administration coloniale non représentative d'imposer de telles conditions, surtout lorsque ce gouvernement a institutionnalisé la préférence ethnique.

Les pressions politiques internes ont une influence plus forte sur le développement après l'indépendance. L'industrie de la noix de coco illustre parfaitement ce phénomène. Les zones orientales, où les cocotiers constituent la principale culture de rente, sont à prédominance fidjienne. C'est également dans ces zones que se concentre l'élite politique fidjienne puissante depuis un siècle, celle-là même qui gouvernait Fidji jusqu'aux coups d'État de 1987. Étant donné que la préservation du « mode de vie fidjien » et de l'identité ethnique fidjienne sont des impératifs nationaux, on comprend aisément que le gouvernement cherche à soutenir l'économie du coprah dans la partie orientale de Fidji. Dans les années 70, l'État intervient notamment en octroyant des subventions pour réduire les frais de transport, financer des programmes de plantation, soutenir les cours du coprah et édifier un secteur de petites entreprises produisant de l'huile et de la fibre de coco sur l'île de Lakeba. Parmi les aides indirectes, on peut citer la construction de pistes d'atterrissage et d'autres infrastructures (Brookfield, 1985). Mais malgré ces mesures et la hausse des cours en 1974 et 1979, la production de coprah ne cesse de chuter, passant de 29 492 t en 1972 à 21 182 t en 1982 (Brookfield, 1985, p. 149) et à 8 761 t en 1995 (Bureau des statistiques, CES, 1996). Les îles excentrées offrant un potentiel limité d'accroissement des revenus, le mouvement de migration vers Viti Levu se poursuit.

Le développement des emplois non agricoles dans des secteurs tels que les ponts et chaussées, l'industrie du bois, les liaisons urbaines et

surtout le tourisme entraînent des changements économiques et sociaux importants dans les zones rurales. Le tourisme connaît un essor régulier avec l'arrivée des avions à réaction en 1959 et celle des gros porteurs en 1971, et la baisse importante des tarifs aériens internationaux en termes réels. Le nombre de visiteurs passe de 15 000 en 1961 à 152 151 en 1971 (Britton, 1983, 32) et à 257 824 en 1986. Ce nombre chute après le coup d'État de 1987, mais reprend sa progression pour atteindre 318 874 en 1994 (Bureau des statistiques). Ce secteur, qui a dégagé un chiffre d'affaires brut de 328 millions de dollars fidjiens en 1992, rapporte désormais davantage de devises que la canne à sucre (Bureau des statistiques, 1995, p. 52). La plupart des hôtels se concentrent sur la « Côte de Corail », dans le sud-ouest de Viti Levu. Ceci s'explique par la proximité de l'aéroport international, le climat plus sec et plus ensoleillé que dans la partie orientale et l'existence de terrains en libre propriété pour la construction d'hôtels. Par ailleurs, des infrastructures touristiques plus modestes émaillent l'archipel, notamment sur les petites îles à l'ouest de Viti Levu. Dans la région touristique, les complexes hôteliers sont de gros utilisateurs de main-d'œuvre salariée, ce qui constitue une option possible pour les paysans. Compte tenu du régime foncier et de la politique gouvernementale, nombre d'hôtels ont des engagements contractuels avec les propriétaires fonciers fidjiens : versement de loyers, contrats de travail et, le cas échéant, prises de participation dans leur capital. Ainsi, les Fidjiens sont-ils entrés dans l'économie de marché dans des régions autrefois dominées par l'activité commerciale des Indo-Fidjiens.

Plus que l'échange traditionnel, c'est l'argent qui cimente désormais l'économie au sein des villages, et l'organisation sociale perd en densité. L'ancien lien étroit entre la structure sociale d'une communauté et le mode d'habitat s'est distendu. De nombreux villages sont devenus purement résidentiels et constituent bien moins qu'avant des unités sociales, dans la mesure où un nombre croissant de familles vivent en dehors de ces villages. Les signes de ces changements étaient déjà visibles à la fin des années 50 et au début des années 60 (Belshaw, 1964 ; Nayacakalou, 1955 ; Ward, 1964), mais la tendance s'est accentuée ces dernières années (Ravuvu, 1988). Aujourd'hui, peu de maisons villageoises sont encore construites en chaume et avec du bois coupé sur place ; en revanche, le bois de construction importé, le béton et les toitures en tôle dominent le paysage. Ce même phénomène réduit la signification du village en tant que forme de peuplement. En 1956, 73 % des Fidjiens vivaient dans des villages, contre 11 % dans des zones urbaines. En 1976, ils n'étaient plus que la moitié à vivre dans des villages. En 1986, compte tenu de la croissance

continue des emplois non agricoles et de la tendance à résider dans des fermes individuelles, seuls 46% des Fidjiens vivaient dans des villages, 21% dans d'autres zones rurales et 33% en ville (Bureau des statistiques, 1988).

Ces changements coïncident avec l'évolution des pratiques foncières sur les terres coutumières. Ce qu'on appelle le régime foncier traditionnel fidjien est issu de l'époque coloniale (France, 1969). Vers la fin des années 1870, le gouverneur Sir Arthur Gordon, conscient des conséquences qu'aurait l'aliénation des terres pour les peuples indigènes, cherche à mettre en place une politique de protection. Des discussions avec le Conseil des chefs, accompagnées le cas échéant de pressions, conduisent à l'élaboration d'un régime foncier unique ; il ne prend pas en compte la variété des pratiques locales et retient, comme seul niveau de structure sociale, celui du clan ou *mataqali*, détenteur de la terre (France, 1969 ; Walter, 1978 ; Ward, 1995). Les propriétés classiques *mataqali* sont inscrites au cadastre et constituent aujourd'hui encore les unités officiellement détentrices de la terre. Toutefois, dans les décennies suivantes, l'utilisation du sol ne coïncide pas nécessairement avec ces unités. Un grand nombre de paysans exploitent des terres ne relevant pas de leur propre *mataqali*, notamment dans des zones où l'agriculture commerciale joue un rôle mineur (Ward, 1995, p. 228-235). Plus récemment, l'extension de l'agriculture commerciale conduit à une plus grande convergence entre propriété et usage, tout comme l'évolution, évoquée plus haut, en faveur de grandes propriétés individuelles remembrées (Rutz, 1978 ; Ward, 1995). Les anciennes propriétés *mataqali* tendent à devenir un cadre rigide dans lequel s'effectue la privatisation *de facto* des terres indigènes. Ce phénomène pourrait entraîner l'émergence de groupes de Fidjiens n'ayant plus d'accès effectif aux terres, comme c'est le cas pour nombre d'Indo-Fidjiens.

Les pratiques foncières connaissent d'autres changements. Les terres autochtones ne peuvent être louées légalement que par l'intermédiaire d'un organe officiel, le NLTB. Quelque 31% des 4 600 km^2 de terres autochtones sont louées ; on y trouve la plupart des plantations de canne à sucre, des rizières et autres fermes exploitées par des Indo-Fidjiens. La plupart des baux portent sur trente ans et les loyers – ainsi que leur répartition entre les membres du *mataqali* propriétaire – sont fixés par le NLTB. La demande de terres par les Indo-Fidjiens et les Fidjiens dépasse actuellement le nombre total d'hectares officiellement disponibles. En outre, nombre de propriétaires estiment que les loyers sont trop bas et critiquent la formule de répartition du montant des loyers : pour chaque *mataqali*, 25% vont au NLTB et

22,5 % aux trois chefs de plus haut rang, les autres membres se partageant les 52,5 % restants. En de nombreux endroits, et notamment dans la région sucrière à l'ouest, des négociations entre les propriétaires individuels fidjiens et les fermiers indo-fidjiens aboutissent à des arrangements en marge de la législation existante. Le métayage est fréquent sur des terres autochtones non offertes à la location où l'on cultive la sucre de canne et le tabac, l'exploitation étant assurée par des Indo-Fidjiens ou des Chinois et la terre fournie par des Fidjiens. Au début des années 80, près des trois quarts des cultivateurs de tabac dans la région de Nadi exploitaient ainsi des terres pour lesquelles ils avaient passé des accords de location officieux et à court terme avec des propriétaires fonciers (Eaton, 1988, p. 28). Ainsi, en contournant la législation du NLTB, certains propriétaires perçoivent des loyers plus élevés et n'ont pas à verser leur quote-part au NLTB ou, dans certains cas, aux chefs. De leur côté, les agriculteurs obtiennent des terres plus rapidement que par la voie bureaucratique normale, notamment dans des zones où aucune terre n'est officiellement à louer. Des accords similaires existent dans les zones à l'est de Viti Levu, où l'on produit du riz, du gingembre et des légumes (Overton, 1989, p. 40, 47-48) ; ils s'apparentent à l'attribution coutumière des terres par des propriétaires à d'autres Fidjiens non membres du groupe propriétaire. Le recours à ces mécanismes officieux entre particuliers fidjiens et indo-fidjiens indique que les interactions personnelles et économiques sont plus fortes que ce que l'on veut bien admettre. Ainsi, la montée en puissance de l'agriculture commerciale et des emplois non agricoles dans la communauté rurale fidjienne entraîne-t-elle une plus forte convergence d'intérêts économiques avec les Indo-Fidjiens que ne le suggère la rhétorique politique.

INDUSTRIE, VILLES ET URBANISME

L'effort de développement entrepris par l'administration coloniale dans les années 60 accélère la croissance des zones urbaines (tableau 1). L'expansion de l'industrie sucrière stimule les activités tertiaires des villes sucrières de Lautoka, Ba et Labasa. Le développement de l'éducation secondaire et la création de l'Université du Pacifique Sud et de l'Institut technique Derrick (devenu entre-temps l'Institut fidjien de technologie) ont des effets positifs sur le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire et sur le développement des qualifications professionnelles et tertiaires. Un nombre croissant de

Fidjiens et d'Indo-Fidjiens accède aux échelons supérieurs de la fonction publique, tendance qui s'accélère après l'indépendance, notamment parmi les Fidjiens. La majeure partie de la population aspire à des modes de vie non agricoles, tandis que l'évolution du contexte politique offre davantage de chances aux citoyens fidjiens. L'émigration rurale vers les villes fait émerger les habitats spontanés et les banlieues-dortoirs à la périphérie de Suva et de Lautoka. Par ailleurs, les zones d'habitation et celles consacrées à d'autres activités urbaines se multiplient. Cette évolution entraîne une redéfinition officielle des zones urbaines, de sorte que, dans le tableau 1, les chiffres de 1956 ne sont pas directement comparables à ceux des années suivantes.

TABLEAU 1. — *Population des zones urbaines*

Ville	1956	1966	1976	1986
Suva	37 371	80 269	117 827	141 273
Nausori	1 801	9 619	12 821	13 982
Lautoka	8 021	21 221	28 847	39 057
Nadi	2 412	11 351	12 995	15 220
Ba	3 258	8 309	9 173	10 260
Vatukoula	5 045	4 993	6 425	4 789
Tavua		1 949	2 144	2 227
Sigatoka	1 475	2 339	3 635	4 730
Labasa	2 202	9 716	12 956	16 537
Levuka	1 535	3 000	2 764	2 895
Autres communes		6 493	8 908	9 348
Total	63 309	159 259	218 495	277 025

En 1986, l'archipel compte 715 375 habitants, dont 46 % de Fidjiens et 48,7 % d'Indo-Fidjiens. Étant donné que les premiers ont un taux de croissance plus élevé et que beaucoup d'Indo-Fidjiens vont émigrer après le coup d'État de 1987, la population fidjienne sera supérieure à la population indo-fidjienne en 1988. Cette majorité numérique joue un rôle important dans l'esprit des Fidjiens, qui ne se considèrent plus comme une minorité au sein de leur pays. Tandis que la population urbaine augmente au cours des années 70 et 80, sa composition ethnique se modifie également (tableau 2). Si les Indo-Fidjiens constituaient le groupe le plus important à la fin de l'époque coloniale, au point que certaines villes étaient qualifiées de « villes indiennes », l'exode rural vers les villes va accroître considérablement la proportion de Fidjiens dans la population.

TABLEAU 2. — *Composition de la population urbaine*

Remarque. — Les zones urbaines ont fait l'objet d'un redécoupage entre les recensements de 1956 et 1966. Source : McArthur, 1958 ; Zwart, 1968 ; Bureau des statistiques, 1977, 1979, 1988, 1989.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, seuls 18 % de la population totale vivaient dans les zones urbaines en 1956. En 1986, cette proportion passe à 39 % (Bureau des statistiques, 1989, p. 12), bien que cela tienne en partie au redécoupage des zones urbaines entrepris avant le recensement de 1966. Au milieu des années 90, le peuplement périurbain s'étend au-delà de ces limites de 1966 dans la région de Suva-Nausori et autour de plusieurs autres villes ; c'est la raison pour laquelle la part de la population totale résidant en environnement urbain est supérieure aux chiffres officiels. L'urbanisation des zones périurbaines est l'un des principaux changements ayant affecté les modèles de peuplement après l'indépendance ; ce phénomène est dû au développement des emplois non agricoles et des modes de vie urbains dans l'archipel, plus particulièrement dans les régions touristiques. Au début des années 70, les projets d'aménagement touristique et de modernisation du réseau routier stimulent l'industrie du bâtiment dans de nombreuses zones rurales et multiplient les emplois non agricoles. Les complexes touristiques deviennent d'importants pourvoyeurs d'emplois, qualifiés ou non ; de plus, en raison de leur implantation généralement rurale, ils offrent une solution de remplacement à la migration vers les villes des insulaires à la recherche d'un emploi non agricole. La formidable croissance de villes telles que Nadi, Lautoka et Sigatoka est étroitement liée à l'industrie du tourisme ; en effet, ces agglomérations desservent les complexes touristiques et hôteliers du sud et de l'ouest de Viti Levu et de Yawasa. Mais il faut noter que la multiplication d'emplois dans le secteur du tourisme détourne une partie du mouvement migratoire (désormais interne aux zones rurales, et non plus des campagnes vers les villes), de sorte que la population urbaine ne progresse que de 27 % entre 1976 et 1986,

contre 37 % entre 1966 et 1976. Signalons par ailleurs que certains plans de développement ont cherché à transformer en pôles de croissance des villes de taille modeste. Ainsi, contrairement à ce qu'on constate dans de nombreux pays en développement, la part relative de Suva dans la population urbaine totale baisse, passant de 59 % en 1956 à 51 % en 1986.

Juste après l'indépendance, l'État entreprend de stimuler les industries de substitution d'importation ; toutefois, des mesures telles que la suppression des taxes à l'exportation (sauf sur le sucre et l'huile de coco) n'ont qu'un effet limité en raison de la surévaluation du dollar fidjien et d'autres contraintes. En fait, malgré l'apparition de conserveries de poisson à Levuka, les emplois nationaux dans le secteur industriel n'augmentent que de 1 % entre 1974 et 1987, et la part de ce secteur dans le PIB reste stable (10 % environ) au cours des années 80. Le seul secteur industriel ayant connu une forte évolution au milieu des années 1980 est celui de l'exportation de vêtements. D'après l'accord SPARTECA (South Pacific Regional Trade and Economic Co-operation Agreement), conclu en 1981 entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays du Pacifique Sud, les fabricants des îles du Pacifique sont exemptés de droits de douane et ne sont pas soumis à des quotas pour certains produits manufacturés destinés aux marchés australien et néo-zélandais. Entre 1982 et 1986, la valeur des exportations de vêtements progresse de 95 % par an (Chandra, 1993, p. 212-218).

CHANGEMENTS POSTÉRIEURS AU COUP D'ÉTAT

Si le milieu des années 80 avait été marqué par le marasme économique, les bouleversements sociopolitiques liés au putsch de mai 1987 vont avoir des conséquences économiques désastreuses : fuite des capitaux étrangers, stagnation de l'aide extérieure au développement, annulation des réservations touristiques, boycottage de certains produits à l'initiative de syndicats australiens et néo-zélandais et « diminution de 7 % du PIB par habitant en 1987 » (Elck *et al.*, 1993, p. 755). Toutefois, une série de mesures rapidement prises vont amorcer d'importantes restructurations économiques. Les nouvelles autorités dévaluent le dollar fidjien de 30 % en deux fois, adoptent des politiques rigoureuses en matière fiscale et monétaire, encouragent activement le tourisme par une politique de bas prix, courtisent les investisseurs étrangers en leur offrant une période d'exonération fiscale de treize ans. Ces premières initiatives sont suivies de mesures de longue haleine avec les objectifs sui-

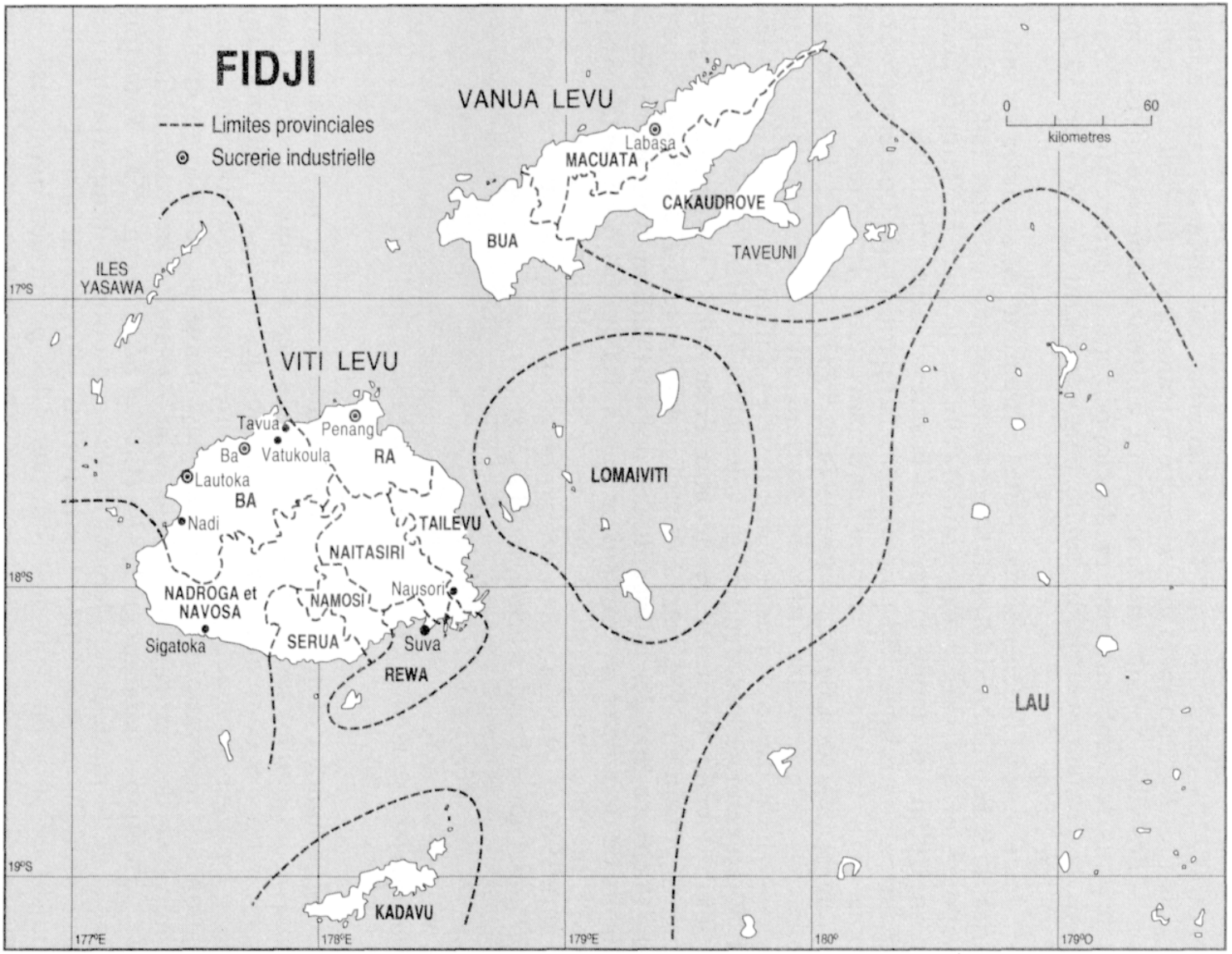
FIDJI
Limites provinciales
Sucrerie industrielle
0
60
kilometres
VANUA LEVU
Labasa
MACUATA
CAKAUDROVE
BUA
TAVEUNI
ILES YASAWA
17°S
VITI LEVU
Tavua
Penang
Ba
Vatukoula
RA
Lautoka
BA
Nadi
TAILEVU
NAITASIRI
LOMAIVITI
18°S
NADROGA et NAVOSA
NAMOSI
Nausori
Sigatoka
SERUA
Suva
REWA
LAU
19°S
KADAVU
177°E
178°E
179°E
180°
179°O

vants : remplacer la politique de substitution d'importation par des exportations accrues de produits manufacturés ; réduire les obstacles administratifs pour les investisseurs ; éliminer la plupart des droits de douane et des licences d'importation ; créer un contexte plus favorable aux salaires et à l'emploi (Chandra, 1993, p. 219-221 ; Elek *et al.*, 1993, p. 757-766).

Ces mesures ont un impact spectaculaire sur l'activité industrielle. La part des emplois de ce secteur passe de 17,5 % en 1986 à 26 % en 1995 (Bureau des statistiques, CES, 1988, p. 73 et 1996, p. 75). En raison de son essor récent, l'industrie du prêt-à-porter tire pleinement parti du nouveau régime d'exonérations fiscales applicable aux entreprises exportatrices ; de fait, la valeur des exportations de vêtements passe de 18,2 à 185 millions de dollars fidjiens entre 1988 et 1995. Les investissements étrangers augmentent, et les usines hors taxes (Tax Free Factories) fournissent 51 % de l'ensemble des emplois industriels en 1994 (Chandra, 1990 ; Fiji Trade and Investment Board, 1995, p. 36). Le secteur hors taxes est dominé par les entreprises de prêt-à-porter, qui représentent 84 % de tous les emplois hors taxes en 1994, et 65 % des investissements cumulés du secteur hors taxes entre 1988 et 1994 (Fiji Trade and Investment Board, 1995, p. 36).

L'une des caractéristiques du système d'exonérations fiscales fidjien est que les usines hors taxes, tenues d'exporter 95 % de leur production (seuil réduit à 80 % en 1996) ne sont pas confinées à une seule zone géographique. Si la majorité se concentre dans la zone urbaine de Suva-Nausori, en revanche d'autres usines hors taxes offrent de nombreux emplois dans des centres tels que Lautoka, Nadi et Sigatoka. Si cette tendance se poursuit, le secteur hors taxes pourrait contribuer largement à la décentralisation des activités à travers tout l'archipel.

Tant que les résultats du recensement d'août 1996 ne sont pas disponibles, il est impossible de mesurer tous les impacts spatiaux des changements socio-économiques survenus après le coup d'État. Certains effets majeurs ne peuvent être décrits qu'au niveau national. C'est le cas notamment de l'importance et de la composition de l'émigration depuis les événements de 1987. En moyenne, de 1980 à 1986 inclus, 2 640 personnes ont émigré officiellement de Fidji chaque année. Pour la période 1987-1994, cette moyenne passe à 5 221 par an (Chandra et Chetty, 1996). Le nombre de 41 767 émigrants correspondant à cette période de huit ans sous-estime le total d'émigrants ; en effet, beaucoup préfèrent déclarer qu'ils quittent le pays temporairement au lieu d'annoncer leur intention de s'expatrier. D'autres partent avec l'intention de revenir mais finissent par s'établir définitivement à l'étranger. Chandra et Chetty ont étudié la différence entre le nombre

de résidents fidjiens qui ont quitté leur pays et ceux qui y sont revenus : les départs ont dépassé les arrivées de 4 865 par an durant la période 1987-1994, et de 8 233 par an entre 1987 et 1994, ce qui équivaut à une émigration nette de 65 864 pour la période 1987-1994. C'est un chiffre élevé pour un pays dont la population totale est de 715 375 en 1986 et de 783 550 (estimation) en 1994. Les principales destinations des émigrants sont l'Australie, les États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Durant la période 1987-1994, 91 % des émigrants déclarés comme tels étaient des Indo-Fidjiens et 6 % des Fidjiens. L'instabilité politique, les inquiétudes relatives à la sécurité des propriétés foncières et les discriminations réelles ou potentielles semblent être les principaux motifs d'émigration pour les Indo-Fidjiens. Si la situation politique évolue vers un retour à un système électoral plus équitable, on pourrait assister à un retour massif des émigrants fidjiens (Chandra et Chetty, 1996).

L'impact de cette émigration sur la situation économique et sociale est difficile à mesurer en termes quantitatifs. En revanche, la composition de la population émigrée en termes de qualifications professionnelles est révélatrice. Des données inédites du Bureau des statistiques fidjien indiquent que le nombre de professionnels qualifiés et de membres des professions libérales ayant quitté Fidji depuis le coup d'État de 1987 constitue une part très importante de l'effectif total de ces groupes sociaux avant le putsch. Par exemple, 85 % des cadres que comptait l'archipel en 1986 ont quitté le pays depuis 1986. Cette proportion est de 60 % pour les comptables, 54 % pour les « architectes, ingénieurs et techniciens apparentés » et 58 % pour les opérateurs informatiques (Chandra et Chetty, 1996). Certes, dès 1985, l'émigration liée aux compétences professionnelles avait entraîné une importante fuite des cerveaux (Connell, 1985, p. 53), mais l'importance relative de cette tendance semble avoir fortement augmenté depuis 1987. A l'heure où Fidji entre dans une phase de développement dans laquelle les compétences techniques et professionnelles jouent un rôle de plus en plus crucial, cette hémorragie pourrait avoir des conséquences très fâcheuses pour l'avenir économique du pays.

CONCLUSION

La géographie économique et sociale de Fidji a été profondément modifiée au cours des trois ou quatre dernières décennies. Ce processus a été relativement progressif à de nombreux égards, mais ce qui

frappe globalement, c'est la succession des changements intervenus dans les secteurs clés. Le premier moteur du changement a été l'essor de l'industrie sucrière, suivi par les programmes d'aide au développement, l'industrie touristique, puis l'accession à l'indépendance et ses conséquences sociopolitiques. Enfin, le coup d'État de 1987 et la crise économique et financière qui s'ensuivit ont provoqué une industrialisation rapide axée sur l'exportation et une émigration sélective.

Jusqu'à la fin des années 80, les efforts de développement se sont concentrés sur les zones rurales à forte population fidjienne ; l'organisation agricole et sociale y avait connu une individualisation progressive, qui avait provoqué des changements dans les pratiques foncières et les modèles de peuplement. Les modes de vie urbains sont désormais courants, non seulement dans les zones urbaines, mais aussi dans de nombreuses zones rurales. Les conséquences politiques de tels changements n'ont pas toujours été reconnues : ainsi la convergence des intérêts socio-économiques au sein d'une classe moyenne en cours d'émergence, convergence qui dépasse les antagonismes ethniques, ou encore la relation entre cette classe et les intérêts politiques, qui a conduit à la formation du Labour Party multiethnique. Les tensions ressenties par certains membres de la communauté fidjienne devant le relâchement des liens de la société et du système de pouvoir « traditionnels » ont notamment été à l'origine du coup d'État de 1987 et de la remise en question potentielle de la domination politique fidjienne. Ironie de l'Histoire, si, durant la période postérieure au coup d'État dominée par la communauté fidjienne, la politique de développement a été axée sur l'industrialisation, le tourisme et les activités non agricoles, le développement a été moins déterminé par les structures foncières et a donc été libéré de certaines entraves ethniques. En fait, les emplois industriels ont aplani certains aspects des différences ethniques.

Ces dix dernières années, Fidji s'est de plus en plus intégré au système mondial. Certes, l'archipel s'est toujours appuyé sur le système international en matière de commerce et d'investissements étrangers, mais le gouvernement ayant opté dès 1987 pour une croissance fondée sur les exportations, la stagnation industrielle des années 80 a fait place, au cours de la décennie 1990, à la croissance et à la restructuration. Cette évolution est due à l'abandon des politiques d'industrialisation mises en œuvre depuis l'indépendance, lesquelles reposaient sur la substitution des importations. Compte tenu du dynamisme de l'industrie, le recensement de 1996 devrait faire apparaître un taux d'urbanisation plus élevé que celui de la période 1976-1986. De même, ces données devraient confirmer la participation croissante des femmes dans le

monde du travail, notamment dans le secteur industriel, ainsi que la convergence des profils professionnels entre Fidjiens et Indo-Fidjiens.

Le développement des télécommunications et des médias à l'échelle planétaire a également accentué la pénétration internationale de Fidji. L'introduction de la télévision en 1990, puis de la télévision à péage, avec notamment la chaîne sportive ESPN et la chaîne internationale Sky Entertainment ont largement accru l'exposition de Fidji au système international.

Fidji offre l'exemple assez réussi d'un pays en passe de surmonter les mutations sociales, économiques et géographiques liées au processus complexe du « développement ». Le développement rural, l'industrialisation, l'urbanisation et l'individualisation dans le domaine socio-économique sont autant de facteurs influencés par les caractéristiques spécifiques du mélange ethnique fidjien. Cette interaction continuera à remodeler la géographie sociale et économique de l'archipel dans la décennie qui vient et au-delà. Il est difficile d'en prévoir les conséquences exactes en termes politiques, mais l'année 1996 montre déjà des signes de rapprochement, reflet d'une convergence d'intérêts issue des changements économiques et sociaux.

(Traduction : Sabine Sirat.)

RÉFÉRENCES

Belshaw C. (1964), *Under the Ivi Tree*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

Britton S. G. (1983), *Tourism and Underdevelopment in Fiji,* Development Studies Centre Monograph 31, Canberra, Australian National University.

Brookfield H. C. (1985), An historical and prospective analysis of the coconut economy and the coconut districts of Fiji, *in* Brookfield *et al.*, p. 111-247.

Brookfield H. C., Ellis F. et Ward R. G. (1985), *Land, Cane and Coconuts,* Department of Human Geography HG/17, Canberra, Australian National University.

Bureau of Statistics, *Report on the Census of the Population 1976,* vol. 1, Parliamentary Paper n° 13/1977, Suva.

Bureau of Statistics, *Report on the Census of the Population 1976,* vol. 2, Parliamentary Paper n° 43/1979, Suva.

Bureau of Statistics, *Report on Fiji Population Census 1986,* vol. 1, Parliamentary Paper n° 4/1988, Suva.

Bureau of Statistics, *Report on Fiji Population Census 1986,* vol. 2, Parliamentary Paper n° 22/1989, Suva.

Bureau of Statistics, various dates, *[CES] Current Economic Statistics,* Suva.

Bureau of Statistics (1995), *Fiji Tourism and Migration Statistics 1992,* Suva.

Bureau of Statistics (1996*b*), *Statistical News,* n° 22, 1996.
Chandra R. (1990), *Fiji's Tax Free System,* Pacific Islands Development Program, Honolulu, East-West Center.
Chandra R. (1993), Breaking out of import-substitution industrialization : The case of Fiji, *in* D. G. Lockhart, D. Drakakis-Smith et J. Schembri (eds), *The Development Process in Small Island States,* Londres et New York, Routledge, p. 205-227.
Chandra R. (1996), Manufacturing in Fiji : Mixed results, *Pacific Economic Bulletin,* vol. 11, n° 1, p. 47-62.
Chandra R. et N. K. Chetty, *Contemporary Emigration from Fiji,* paper delivered to First International Meeting, Asia Pacific Migration Research Network, Bangkok, mars 1996.
Clarke W. et Morrison J. (1987), Land mismanagement and the development imperative in Fiji, *in* P. Blaikie et H. C. Brookfield (eds), *Land Degradation and Society,* Londres, Methuen, p. 176-185.
Connell J. (1985), *Migration, Employment and Development in the South Pacific. Country Report n° 4 Fiji,* Noumea, South Pacific Commission.
Eaton C. (1988), *Vakavanua* land tenure and tobacco farming, *in* J. Overton (ed.), *Rural Fiji,* Institute of Pacific Studies, Suva, University of the South Pacific, p. 19-30.
Ellis F. (1985), Employment and incomes in the Fiji sugar economy, *in* Brookfield *et al.,* p. 65-110.
Elek A., Hill H. et Tabor S. R. (1993), Liberalisation and diversification in a small island economy, Fiji since the 1987 coups, *World Development,* vol. 21, n° 5, p. 749-769.
Fiji Trade and Investment Board (1995), *Fiji Trade and Investment Board Annual Report 1994,* Fiji Trade and Investment Board, Suva.
France P. (1969), *The Charter of the Land : Custom and Colonization in Fiji,* Melbourne, Oxford University Press.
McArthur N. (1958), *Report on the Census of the Population, 1956,* Legislative Council Paper 1/1958, Suva, Government Press.
Nayacakalou R. R. (1955), *Tradition, Choice and Change in the Fijian Economy,* University of Auckland, MA thesis.
Overton J. (1989), *Land and Differentiation in Rural Fiji,* Pacific Research Monograph n° 19, National Centre for Development Studies, Canberra, Australian National University.
Ravuvu A. (1988), *Development or Dependence. The Pattern of Change in a Fijian Village,* Institute of Pacific Studies, Suva, University of the South Pacific.
Rutz H. J. (1978), Fijian land tenure and agricultural growth, *Oceania,* vol. 49, n° 1, p. 20-34.
Walter M. A. H. B. (1978), The conflict of the traditional and the traditionalised : An analysis of Fijian land tenure, *Journal of the Polynesian Society,* vol. 87, n° 2, p. 89-108.
Ward R. G. (1964), Cash cropping in the Fijian village, *Geographical Journal,* vol. 130, n° 4, p. 484-506.

Ward R. G. (1965), *Land Use and Population in Fiji,* Londres, HMSO.
Ward R. G. (1985), Land, land use and land availability, *in* Brookfield *et al.*, p. 15-64.
Ward R. G. (1988), L'utilisation du sol à Fidji, *in* B. Antheaume et J. Bonnemaison (eds), *Atlas des Iles et États du Pacifique Sud,* GIP Reclus, Montpellier, p. 76-77.
Ward R. G. (1995), Land, law and custom : Diverging realities in Fiji, *in* R. G. Ward et E. B. Kingdon (eds), *Land, Custom and Practice in the South Pacific,* Cambridge, Cambridge University Press, p. 198-249.
Zwart F. H. A. G. (1968), *Report on the Census of the Population 1966,* Legislative Council Paper 9/1968, Suva.